

DELIBERATION n° CS 0911 23
Séance du Mercredi 8 Novembre 2023

MARCHE D'ASSURANCES
RISQUES AUTOMOBILES

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 14
Procuration : 0
Absent : 5

Date de la convocation

Le 25 octobre 2023

Date d'affichage

Le Mercredi 8 Novembre 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, Mme Muriel LARRIEU, M. Gérard LILLE, M. Jean Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Claude NEF, M. Anthony CHAULET, M. Jean Pierre SALERS

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES est représenté par M. Claude VETTOR

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, M. Didier DUPRONT, Mme Céline SALLES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoît DESENLIS

En juin 2023, la SMACL, titulaire du marché d'assurances pour le risque automobile a proposé un avenant d'augmentation de son tarif de 90% de sa cotisation annuelle, tout en précisant, qu'en cas de non acceptation de cette revalorisation, la résiliation du contrat à compter du 1^{er} janvier 2024 sera effective. Le prestataire indique une sinistralité du syndicat sur ces dernières années importante. Effectivement cette sinistralité est lourdement impactée par un accident corporel de la route impliquant un agent de trigone et une tierce personne. La responsabilité de l'agent de Trigone et du syndicat n'est pas engagée. Toutefois l'assureur, n'ayant toujours pas reçu le procès-verbal du commissariat de police, considère ce sinistre comme accident responsable.

En conséquence, le lot 1 risque automobile des marchés d'assurances vient d'être relancé dans le cadre d'une procédure formalisée ouverte pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie avant la tenue de cette Assemblée, et a retenu l'offre de TGB/AXA ASSURANCES, dans sa solution de base et mission collaborateurs.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'assurance – risque automobile avec la société TGB/AXA assurances, pour un montant annuel de 23 582,94 € ht soit 26 898.94 € TTC pour une durée de 3 ans ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.